

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ANGIVILLERS DU 19 OCTOBRE 2017

Nombres de membres composant le conseil municipal : 11

L'an deux mil dix-sept, le jeudi 19 octobre 2017 à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique ordinaire, salle de la mairie, sur convocation en date du 13 octobre 2017

Etaient Présents : Mesdames et Messieurs Elisabeth VAN DE WEGHE, Pierrette GORENFLOT, Isabelle BOZO, Ouisa AFTIS, Franck VILLENEUVE, Christophe TOULLET, Xavier GAILLET, Dominique DEFER

Etait absent et représenté : Philippe NOBLECOURT donne pouvoir à Elisabeth VAN DE WEGHE

Etaient absents : Alain THERET, Sylvie PEINTE

Formant la majorité des membres en exercice soit 8 élus

Séance ouverte à 20h.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination de Pierrette GORENFLOT pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le conseil municipal a approuvé le compte rendu du 21 septembre 2017 à l'unanimité.

Madame le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour la décision concernant l'étude énergétique du bâtiment. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

## **1- Décision modificative n°2 (2017/40)**

Suite à l'avancée des travaux sur l'opération voirie, Madame le Maire explique qu'il y a lieu de modifier et rajouter des crédits sur l'opération 410 : Voirie

AET a réalisé un relevé topographique pour un montant de 1 290€.

La société LABBE a réalisé des travaux pour un montant de 12 044.44€.

Une prévision de 5% pour les futurs travaux de voirie doit être provisionnée soit 181 920€ x 5% = 9 096€.

Sur le budget primitif 2017 il était prévu 11 150€ sur cette opération.

Il faut donc rajouter 11300€ sur cette opération.

Madame le Maire propose donc la décision modificative suivante :

### Dépense :

023 :           + 11300€

022 : - 11300€

2152 op 410 : + 11300€

Recette :

021 : + 11300€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE la décision modificative comme dit ci-dessus

**2- Autorisation au Maire à signer la lettre de commande pour l'étude énergétique du bâtiment mairie-logement (2017/41)**

Suite à la réunion avec l'ADTO, il est nécessaire de prévoir l'autorisation à Madame le Maire pour signer la commande de l'étude énergétique du futur bâtiment mairie-logement.

Cette dépense sera provisionnée sur l'opération 900 pour un montant de 1000 €.

Cette étude énergétique permettra de connaître le système de chauffage le plus intéressant, le point de départ et les effets positifs apportés par l'isolation. Cette étude coûterait 750 € à 1000 € maxi. L'étude est lancée pour poursuivre les travaux sur le bâtiment mairie logement car elle répond aux attentes exprimées par le conseil municipal. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- AUTORISE Mme le Maire à signer la lettre de commande pour l'étude énergétique du futur bâtiment mairie-logements.

**Questions diverses**

Christophe Toullet signale que le passage piéton nouvellement créé s'abîme. L'info sera remontée auprès de la CCPP pour signaler la qualité de la peinture.

La panne électrique du dimanche est due à un défaut du transformateur de Valescourt.

**La séance est clôturée par Madame le Maire à 20h15**

Elisabeth VAN DE WEGHE	Philippe NOBLECOURT
Pierrette GORENFLOT	Christophe TOULLET
Xavier GAILLET	Sylvie PEINTE

Ouisa AFTIS	Franck VILLENEUVE
Alain THERET	Dominique DEFER
Isabelle BOZO	

AFFICHÉ EN MAIRIE, LE 27/10/2017  
EN EXECUTION DE L'ARTICLE L. 2121-25 DU CGCT